

De : Jacques Laliberte [mailto:jlaliberte@seminairedequebec.ca]      Projet de parc éolien de la Seigneurie de  
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré  
Envoyé : 6 juillet 2012 16:28  
À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)      6211-24-053  
Cc : Jacques Roberge; Marie-Pierre Morel  
Objet : Commentaires sur le mémoire de Communauté Huronne-Wendate

---

Bonjour Mme Harvey,

Nous vous demandons de bien vouloir remettre copie de ce courriel à MM. les commissaires Bergeron et Lafond.

Monsieur Bergeron,  
Monsieur Lafond,

Le 4 juillet dernier, vous avez présidé une audience du BAPE qui s'est tenue à l'hôtel du Château Mont Sainte-Anne concernant le Projet éolien de la Seigneurie de Beaupré 4.

Lors du dépôt du mémoire de la communauté Huronne-wendate, il a été mentionné par les deux représentants de cette communauté, soit MM. Picard et Gros-Louis, que ni le prometteur du projet (Boralex-Gaz Métro), ni le propriétaire des terrains (Le Séminaire de Québec) avaient consulté leur communauté sur leurs préoccupations ou points d'intérêts concernant notre propriété, la Seigneurie de Beaupré, soit entre autres en ce qui a trait à des sites particuliers qui revêtent pour eux une signification écologique, culturelle ou religieuse. Cela inclut évidemment les sites à potentiel archéologique autochtone important.

Messieurs les commissaires, nous tenons à rectifier les faits. En effet, à au moins quatre reprises au cours de la dernière année, la communauté huronne a été sollicitée afin de nous faire connaître justement leurs points ou sites d'intérêt pour que le Séminaire les prenne en considération dans son processus de certification FSC. Ainsi, vous trouverez joint à la présente un fichier contenant les échanges entre leur communauté et le Séminaire (voir lignes sous-lignées), soit :

- Lettre du 15 juin 2011 adressée au Grand chef Konrad H. Sioui;
- Lettre du 1 décembre 2011 adressée à M. Mario Gros-Louis;
- Lettre du 23 février 2012 adressée à M. Mario Gros-Louis;
- Lettre du 23 mars 2012 adressée à M. Louis Lesage.

Nous n'avons rien reçu à date de cette communauté concernant ces points.

**Malgré cela, le Séminaire est toujours disposé à rencontrer les représentants de cette communauté afin d'échanger sur ces points et, s'il y a lieu, les prendre en considération.**

Espérant que ces précisions vous seront utiles dans votre analyse du projet SB4, recevez, Messieurs, mes salutations distinguées.

Jacques L. Laliberté, ing.f.

Régisseur des forêts  
418-692-3981

<http://www.seigneuriedebeaupre.ca>





SÉMINAIRE  
DE QUÉBEC

Québec, le 15 juin 2011

Monsieur Konrad H. Sioui  
Grand Chef de la Nation huronne-wendat  
255, Place Chef-Michel-Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Dans le cadre du processus de la certification FSC de la Seigneurie de Beaupré, désignée comme les terres du *Séminaire*, nous avons rencontré à deux reprises les représentants de la *Nation huronne-wendat* afin de discuter du principe 3 de la *Norme Boréale Nationale* et ainsi connaître les préoccupations de la Nation huronne-wendat relatives à l'exploitation de notre territoire.

Lors de la dernière séance de travail, où nous avons eu le plaisir de vous rencontrer et de vous entendre, nous avons convenu que vos représentants devaient préparer une liste des points d'intérêt et des préoccupations des Hurons-Wendat que nous aurions à prendre en compte ou considérer dans le cadre du plan d'aménagement forestier de nos forêts (sites à protéger, lieu de sépultures, etc.).

Ce n'est pas sans une certaine surprise que, pour faire suite à cette rencontre, nous avons reçu une lettre datée du 8 juin 2011 de vos procureurs, *Hutchins Legal inc.*, lettre adressée à Monseigneur Hermann Giguère, Supérieur général. Cette lettre qui discute du Traité Murray de 1760 dépasse dans une large mesure le cadre de nos obligations en matière de certification selon la norme FSC. Dans cette même missive, on nous demande un droit d'accès sur la Seigneurie pour y pratiquer la chasse à l'original.

Dans une lettre du 2 décembre 2002, un de vos prédécesseurs, le Grand Chef Wellie Picard faisait la même demande au Supérieur général du Séminaire, et il écrivait : « *Évidemment, que ce soit nos droits de traité ou des droits issus d'ententes d'accommodement mutuel négociées de bonne foi, il a toujours été*

*question dans nos négociations de respecter les propriétés privées et de demander les autorisations d'accès nécessaires pour y pratiquer une activité de chasse ou autre... Dans le territoire libre, nous pourrions pratiquer certaines activités individuelles ou communautaires dans la mesure où nous obtiendrons la permission d'y accéder et y circuler. C'est le cas de l'immense territoire de 1600 km<sup>2</sup> dit du Séminaire, ou des terres de la Seigneurie de Beaupré achetées entre 1662 et 1668 par Mgr de Laval. À notre connaissance, Le Séminaire est devenu propriétaire de la seigneurie de Beaupré par deux actes de donation de Mgr de Laval passés par contrat en 1680. »*

Le Grand Chef Picard reconnaissait donc le droit de propriété privée du Séminaire sur les terres de la Seigneurie de Beaupré. Ces terres, achetées par M<sup>gr</sup> de Laval de la *Compagnie de la Nouvelle-France* constituée en 1636, afin d'assurer la subsistance de son *Séminaire* et de son diocèse, étaient beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui. Elles comprenaient non seulement la Côte-de-Beaupré et la région de Baie-Saint-Paul en presque totalité, mais également l'Île d'Orléans et l'Île-aux-Coudres. M<sup>gr</sup> de Laval a fondé les premières paroisses le long du fleuve et favorisé l'établissement des premières fermes. De cet immense territoire, il ne reste plus que celui que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de terres du *Séminaire*. Les exploitations forestières et la location de clubs de chasse et pêche permettent toujours au *Séminaire* d'assurer sa subsistance et de soutenir certaines œuvres diocésaines.

Au cours des siècles, nous avons développé un système de gestion intégrée de notre territoire en signant des conventions de location de clubs de chasse et pêche qui confèrent des droits exclusifs à nos utilisateurs. Le territoire est découpé en 198 clubs qui sont fréquentés par environ 1400 membres dont quelques-uns appartiennent à votre communauté. Tous ces utilisateurs de la forêt et leurs invités sont heureux de pouvoir pratiquer leurs activités sur les terres du *Séminaire* et ont développé au cours des ans beaucoup d'attachement à leur territoire.

Dans ce contexte, vous comprendrez qu'il est difficile, voire impossible, d'accorder un accès à notre propriété aux membres de la *Nation huronne-wendat* pour y pratiquer les mêmes activités sans risquer de compromettre un climat de bonne entente et de paix que nous souhaitons tous maintenir de part et d'autre.

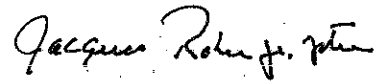
Vous nous demandez également dans la lettre de vos procureurs des informations relatives aux permis qui nous ont été octroyés pour la coupe de bois sur notre territoire. Je vous transmets la liste des certificats d'autorisation (CA) qui ont été émis pour les opérations forestières projetées au cours de la présente saison de coupe (2011-2012). Ces CA sont émis par les différentes autorités municipales qui régissent chacune des parties de la Seigneurie de Beaupré. Les documents afférents à nos demandes de CA peuvent être consultés à nos bureaux ou dans chacune des municipalités concernées.

En terminant, je vous rappelle que nous désirons toujours poursuivre nos démarches entreprises dans le cadre de la certification FSC de notre forêt. Tel que convenu avec vos représentants lors de notre dernière rencontre, nous attendons la liste de vos points d'intérêts sur notre propriété, lesquels feront l'objet de nos échanges lors d'une prochaine réunion de travail.

Je vous remercie à l'avance de l'accueil que vous ferez à la présente et je demeure disponible pour vous rencontrer afin poursuivre cet échange.

Acceptez, Monsieur le Grand Chef, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Procureur,

  
Jacques Roberge, ptre

- c.c. M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones
- M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune
- M. Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernance autochtone
- M<sup>me</sup> Marie-José Thomas, secrétaire adjointe, Secrétariat aux affaires autochtones.



S É M I N A I R E  
D E Q U É B E C

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Monsieur Mario Gros-Louis, ing. f.  
NATION HURONNE-WENDAT  
255, Place Chef Michel-Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 10 novembre dernier relative aux échanges entre les représentants de la *Nation huronne-wendat* et ceux du *Séminaire de Québec* dans le cadre de la démarche de certification de nos forêts. Nous sommes heureux de constater que la *Nation huronne-wendat* se montre favorable à cette certification forestière selon la norme *FSC Boréale*.

Je n'ai pas l'intention d'entreprendre par écrit une discussion de vos propos et conclusions à la suite de nos trois rencontres infructueuses concernant le processus de certification de la Seigneurie de Beaupré. Vos représentants nous ont parlé à plusieurs reprises de vos droits sur notre territoire et ils l'ont toujours fait en niant les droits du *Séminaire de Québec* qui est propriétaire de cet immense territoire depuis 1662, soit depuis l'achat par François de Laval de la Seigneurie de Beaupré.

Dans une lettre que nous avons reçue de vos procureurs, *Hutchins Légal inc.*, le **8 juin 2011**, une demande était faite afin de recevoir des informations relatives aux permis de coupe de bois 2011-2012 qui ont été octroyés sur notre territoire à la suite de demandes de CA auprès des différentes autorités municipales qui régissent chacune des parties de la Seigneurie. Ces renseignements vous ont été fournis le 15 juin suivant et sont demeurés sans réponse ou commentaire de votre part.

Lors de la rencontre du **5 juillet 2011**, vous nous avez demandé de vous fournir les documents suivants :

- Notre politique de gestion des plaintes et règlement des différends ;
- La liste complète de nos clubs de chasse et pêche ;
- Une carte localisant nos clubs de chasse et pêche.

.../2

Tous ces documents vous ont été fournis le lendemain, soit le 6 juillet, et nous n'avons reçu aucune réponse ou commentaire de votre part par la suite. À la fin de cette même rencontre, vous deviez nous faire parvenir par courriel vos disponibilités pour une rencontre de travail à la fin d'août ou au début de septembre. Nous demeurons toujours dans l'attente de cette information afin de poursuivre nos échanges.

Dans un courriel du **19 juillet 2011**, monsieur Michel Mongeon demandait à monsieur Jacques L. Laliberté, notre Régisseur des forêts, s'il pourrait rencontrer madame Émilie Gros-Louis du *CNHW*, au Service forestier du *Séminaire*, afin de partager les visions, outils ou données que nous utilisons dans l'approche du développement de notre territoire. Tout de suite le lendemain, Monsieur Laliberté a envoyé un courriel à Madame Gros-Louis lui demandant d'entrer en contact avec lui afin de prendre rendez-vous, courriel qui est demeuré sans réponse.

Par la suite, **en août et septembre 2011**, nous vous avons invité à des séances de travail pour vous présenter et remettre des documents pour que vous puissiez les commenter. Les documents en questions sont les suivants :

- Forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) (préliminaire) Portrait de la forêt préindustrielle ;
- Gestion du réseau routier – Seigneurie de Beaupré – Document de référence ;
- Portrait de la forêt naturelle de la Seigneurie de Beaupré, terres du *Séminaire de Québec*, régions écologiques 4d et 5<sup>e</sup> ;
- Analyse des carences en aire protégée ;
- Plan d'aménagement forestier.

Tel que discuté lors de l'une de nos rencontres, nous vous avons indiqué que nous étions disposés à couvrir vos frais pour le temps que vous passeriez à l'étude de ces documents, après réception d'un estimé des heures anticipées pour ce travail ainsi que le taux horaire applicable. Cette invitation est demeurée sans réponse ou commentaire de votre part. Nous sommes toujours disponibles pour vous les présenter et vous les remettre.

Nous voulons vous souligner que notre démarche de certification FSC de la Seigneurie n'a rien à voir avec les revendications territoriales de votre nation et les différends que vous pouvez avoir avec la nation Innue voisine ainsi qu'avec les gouvernements fédéral et provincial. Dans cette perspective, nous comprenons votre déception.

Tel que nous vous l'avons mentionné à chacune de nos rencontres, nous sommes toujours disposés à poursuivre nos échanges afin de connaître vos préoccupations et intérêts reconnus et documentés sur les Terres du Séminaire et de les prendre en considération, le cas échéant, dans nos plans d'aménagement forestier.

Acceptez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Procureur,

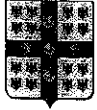


Jacques Roberge, ptre

c.c. : Monsieur Konrad Sioui, Grand Chef, *Nation huronne-wendat*  
Monsieur Jacques L. Laliberté, *Séminaire de Québec*  
Monsieur Yves Desbiens, *Desbiens, Parrot gestion conseil inc.*  
Monsieur Steve Drolet, *Desbiens, Parrot gestion conseil inc.*  
Monsieur Maia Becker, *FSC Canada*



Québec, le 23 février 2012



SÉMINAIRE  
DE QUÉBEC

Monsieur Mario Gros-Louis, ing.f.  
Nation huronne-wendat  
255, Place Chef Michel-Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 16 février dernier concernant notre projet de certification forestière de la Seigneurie de Beaupré.

Tel que vous le souhaitiez à la fin de votre lettre, les représentants de notre Service forestier sont disponibles pour une rencontre technique afin de connaître vos sites d'intérêts reconnus et documentés sur notre propriété. Par la suite, le cas échéant, nous pourrions prévoir des modalités d'interventions appropriées à notre plan d'aménagement forestier.

Nous vous laissons le soin de nous proposer un ordre du jour et quelques dates possibles pour cette prochaine rencontre. Pour cette séance de travail, nous vous invitons à vous rendre à nos bureaux au *Séminaire de Québec*, soit au 1 rue des Remparts, et ainsi, nous profiterons de l'occasion pour vous faire visiter nos installations et vous présenter tous les documents soutenant notre demande de certification.

Notre approche se veut constructive et harmonieuse avec votre communauté comme celles que nous avons actuellement avec les deux communautés Innues de Mashteuiatsh et d'Essipit.

Vous pouvez rejoindre monsieur Jacques L. Laliberté, Régisseur des forêts du *Séminaire*, pour organiser la logistique de la rencontre soit par courriel à l'adresse électronique suivante : [jlaliberte@seminairedequebec.ca](mailto:jlaliberte@seminairedequebec.ca) ou en appelant au (418) 692-3981.

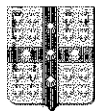
Acceptez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Procureur,

  
Jacques Roberge, ptre

c.c. : M. Jacques L. Laliberté, Régisseur des forêts, Séminaire de Québec  
M. Konrad Sioui, Grand Chef, Nation huronne-wendat  
M. Maia Becker, Vice-président, *FSC Canada*

Québec, le 23 mars 2012



SÉMINAIRE  
DE QUÉBEC

Monsieur Louis Lesage, biologiste, Ph. D.  
Directeur intérim du Bureau du Nionwentsio  
Nation huronne-wendate  
255, Place Chef Michel-Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Nous désirons vous remercier ainsi que vos collègues d'avoir accepté de nous rencontrer le 19 mars dernier. Pour faire suite à nos discussions, nous retenons que vous désirez connaître les attentes du Séminaire de Québec quant à la place qu'il désire offrir à la nation huronne-wendate dans sa démarche de certification forestière.

Au point de vue socio-économique, nous vous avons toujours indiqué que nous sommes ouverts à collaborer sur différents projets avec votre communauté. Tel que mentionné lors de nos rencontres, nous désirerions obtenir une liste des entreprises de votre communauté, incluant leurs secteurs d'activités, pour l'adjudication éventuelle de contrats. Compte tenu que vous ne désirez pas nous fournir cette liste pour le moment, nous poursuivrons notre démarche afin de l'obtenir. Notre objectif est toujours d'évaluer les possibilités de retombées économiques pour la communauté huronne-wendate. Vous n'êtes pas sans savoir que nous fournissons déjà de la matière première (biomasse) à l'usine Les industries du territoire Nionwentsio, et que nous serions heureux d'augmenter notre collaboration dans ce projet.

En ce qui concerne l'accès aux territoires des clubs de chasse et pêche de la Seigneurie, déjà trois familles de votre communauté sont membres de ces clubs, et nous sommes ouverts à en accueillir d'autres selon les règles établies depuis des décennies par le Séminaire, et ce en respect avec les autres utilisateurs de notre propriété. Concernant l'ordre de priorité pour l'accueil de nouveaux membres, nous sommes disposés à accorder une attention particulière aux demandes des membres de votre communauté qui nous seront adressées.

Après plusieurs demandes infructueuses de notre part afin de connaître vos préoccupations et vos sites d'intérêt reconnus et documentés sur les Terres du Séminaire, et ainsi pouvoir les prendre en considération dans notre plan d'aménagement, nous concluons, pour le moment, qu'il n'y a pas de sites particuliers qui revêtent pour votre communauté une signification écologique, culturelle ou religieuse particulière sur notre propriété. Malgré ce qui précède, à chaque début d'année lors des journées d'induction, des instructions seront données à nos travailleurs sur le terrain au cas où ils découvrirait des sites à importance culturelle. Ils devront alors suivre la procédure GEN-01-PRO et remplir le formulaire GEN-01-FOR joint à la présente. Évidemment, vous serez informé et consulté sur le contenu de ces fiches.

Nous vous réitérons l'importance de prendre le temps de consulter et commenter les différents documents et rapports qui sont disponibles sur notre site Web supportant notre démarche de certification. Tel que discuté, nous sommes toujours disposés à couvrir vos honoraires pour l'analyse de ces documents, après réception d'une estimation du nombre d'heures nécessaires ainsi que du taux horaire applicable.

Acceptez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Régisseur des forêts

Jacques Laliberté, ing.f.

c.c. : M. Jacques Roberge, ptre

p.j. : Procédure et formulaire, Activités illicites, espèces en péril et site à importance culturelle